

Le mot du Co-Président

Il y a six mois, le nouveau Président du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais, Thierry NAUDINOT, m'a proposé d'assurer avec lui la Co-Présidence du contrat Sequana, comme pour bâtir un pont plus solide entre nos deux ensembles de villages, bordés par la Seine ou par ses affluents.

Avant d'accepter, j'ai pris les avis éclairés de Nicolas JUILLET, le Président du Syndicat Des Eaux De l'Aube (SDDEA), et des Présidentes des Communautés de Communes du Barséquanais et de l'Arce et l'Ource: Marion QUARTIER et Arlette MASSIN. Ils ont vu le grand intérêt que les Communes de l'Aube soient représentées par un Co-Président. Je pourrai ainsi être un point de contact pour mes collègues maires et leurs administrés des villages en aval de Mussy.

Maire de Mussy-sur-Seine depuis 7 ans je suis membre du Syndicat de la Seine et, à ce titre, j'ai suivi le premier contrat Sequana en prenant dès ce premier rendez-vous une part active à la réflexion.

Conseiller Général pendant 4 ans, je me suis pleinement impliqué dans les travaux de la 6ème Commission (Tourisme - Environnement - Cadre de vie), ce qui m'a permis d'appréhender les nombreuses problématiques liées aux cours d'eau.

Vous pouvez compter sur moi pour m'engager sur le terrain à vos côtés et faire en sorte de ne pas faire exploser nos budgets. J'ai pu apprécier la nouvelle équipe du SICEC et je suis sûr qu'elle saura porter au mieux le contrat global Sequana. Encore faudra-t-il que les élus soient présents lors des différentes réunions sur ce sujet qui nous relie tous !

Henri Petit de Bantel, Maire de Mussy-sur-Seine

SOMMAIRE

Edito.....	p. 1
Renaturation de la Digueanne à Essarois.....	p. 2-3
Les espèces emblématiques du Contrat Sequana...	p. 4-5
Le plan de gestion du SICEC.....	p. 6
Le débit minimum des cours d'eau.....	p. 7
Mots croisés de la rivière.....	p. 8
Agenda.....	p.8

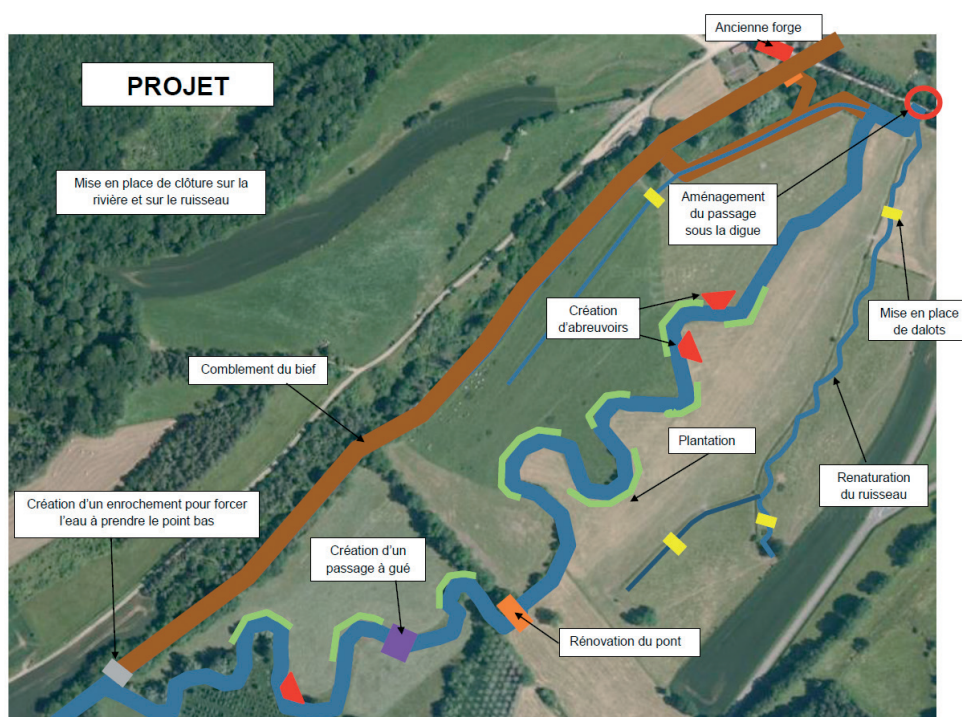
L'ACTU' DU CONTRAT SEQUANA

Travaux de remise en état de la Digeanne suite à la suppression d'un ensemble hydraulique à Essarois

L'historique du projet

Après plusieurs demandes de curage infructueuses concernant son bief, M. Pascal MARTENS, propriétaire de la ferme de la Forge, a souhaité trouver une **solution durable en collaboration avec les différents acteurs de l'eau**.

Un technicien du SICEC et un agent de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques se sont donc rendus sur site et ont soumis au propriétaire l'idée de remettre le cours d'eau dans son lit d'origine. Ces travaux permettaient de supprimer un obstacle à la continuité écologique afin de regagner le linéaire perdu par le passé et de reconnecter ce nouveau milieu disponible pour le peuplement piscicole.



Ancien passage sous la digue



Nouveau passage

Années 2011-2012 : déroulement des travaux

Des pêches électriques d'inventaire ont d'abord été réalisées par la Fédération de Pêche de Côte d'Or et l'ONEMA afin d'avoir un état initial auquel se référer.

Les travaux ont ensuite consisté à **comblé 800 mètres de bief**, à **supprimer trois ouvrages hydrauliques** et ont permis de **reconnecter 1500 mètres de cours d'eau**. De plus, l'étroit conduit (1m50 de large sur 1m de haut) permettant le passage de la rivière sous la digue a été remplacé par une buse métallique de 16m50 de long, 5m20 de large et 3m30 de haut afin de **restaurer la continuité écologique** au niveau de cet ouvrage et par la même occasion de pérenniser l'accès à la ferme.

Le chantier a duré environ 6 mois. L'accès principal de la ferme a été coupé pendant 5 semaines.

L'ACTU' DU CONTRAT SEQUANA

Années 2013 : finitions et bilan

Il avait été prévu dans l'avant-projet de clôturer le linéaire reconnecté et d'implanter une végétation sur ce dernier un an après la mise en eau du nouveau tracé. L'année écoulée a permis de redessiner les berges et a ainsi évité que les clôtures ne soient déstabilisées.

Le coût total des travaux s'est élevé à 400 000 €. Les financements ont été répartis comme suit : 340 000 € par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, 20 000 € par Réseau Ferré de France (mesures compensatoires de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône) et 40 000 € à la charge du GAEC Martens.

Les pêches électriques réalisées un an après les travaux ont permis de constater les premiers résultats de l'impact des travaux sur le peuplement piscicoles. Ces résultats s'avèrent très positifs.

En conclusion, les différents intervenants s'accordent à dire que ce projet ambitieux est non seulement une vraie réussite pour l'environnement, mais également une réussite humaine, technique et financière. Il a également permis de montrer qu'il est possible de **concilier agriculture et environnement**.

Le mot de l'ONEMA et du SICEC :

Les intérêts de ce projet étaient multiples : restauration de la continuité écologique avec la suppression des ouvrages, restauration hydromorphologique du cours d'eau, retour à un fonctionnement le plus naturel possible en limitant les impacts humains, et enfin possibilité de concilier agriculture productive et protection efficace du cours d'eau.

Pour l'ONEMA, ces travaux ont offert la possibilité de mettre en place un suivi hydromorphologique et piscicole sur un milieu écologiquement jeune (restauré depuis moins de 2 ans).

Pour le technicien du SICEC, monter et suivre le projet dans sa globalité en relation avec le propriétaire et les différents acteurs de l'eau (AESN, DDT...) fut une expérience formatrice et très valorisante d'un point de vue personnel. Ce projet fut une expérience assez unique, ayant apporté à tous la satisfaction d'avoir travaillé pour le cours d'eau et l'intérêt général.

L'avis du propriétaire :

Malgré certaines contraintes (délais administratifs et financiers très longs, aléas climatiques, investissement personnel important tout en devant maintenir son activité principale), ces travaux ont apporté de nombreux avantages :

- Une meilleure gestion des prairies (passages au-dessus des ruisseaux, abreuvoirs, clôtures aux abords du cours d'eau et clôturage des fossés pour éviter que les bêtes ne descendent dedans),

- Un accès à la ferme retravaillé de manière à faciliter le passage des engins agricoles,

- Plus d'entretien ni de coût sur les ouvrages (embâcles pendant les crues, travaux de maçonnerie etc...).

Pour Pascal MARTENS, le projet proposé était à la hauteur de ses ambitions. Il a été très bien mené et n'a apporté que des avantages après coup.

En bref : « *Les vaches ont retrouvé leurs prairies et le cours d'eau se gère tout seul !* »



Un des méandres avant et après travaux



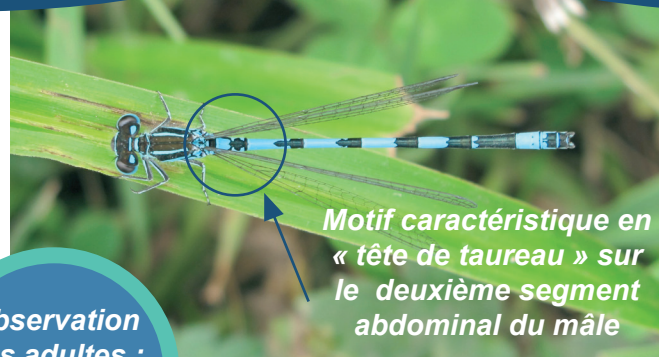
DU CÔTÉ DE LA BIODIVERSITÉ....

L'agrion de Mercure

(*Coenagrion mercuriale*)

Cette libellule bleue et noire affectionne les eaux courantes, ensoleillées et bien végétalisées. On la rencontre ainsi aux bords des rus et ruisseaux, mais aussi dans certains fossés et suintements de pentes de prairies, au niveau de sources....

La femelle, en tandem avec le mâle, pond dans la partie immergée des plantes aquatiques. Les larves se développent dans les sédiments, au pied de la végétation, pendant 20 mois environ.



Motif caractéristique en « tête de taureau » sur le deuxième segment abdominal du mâle

Observation des adultes :
mi-mai à
mi-juillet

Agrion de Mercure mâle adulte



Après 12 à 13 mues des larves, les adultes émergent et ne vivent que quelques semaines. Ils peuvent alors chasser, se déplacer le long des berges et dans les prairies riveraines du cours d'eau et coloniser d'autres sites, si des corridors écologiques le leur permettent.

Une espèce patrimoniale à protéger

PROTECTIONS EUROPEENNES ET NATIONALES :

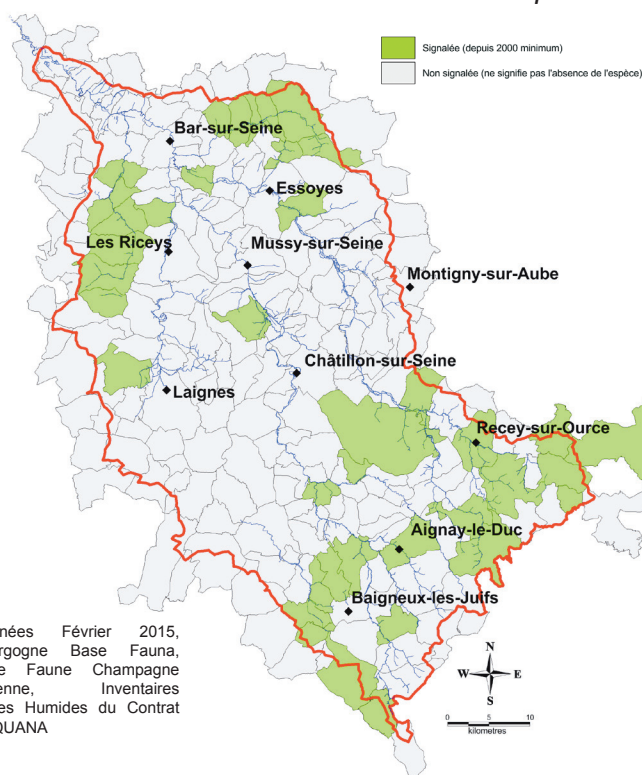
- Annexe II de la Directive Habitats Faune Flore
- Protection nationale par arrêté ministériel du 23 avril 2007

LISTES ROUGES DES ESPECES MENACEES:

- « Quasi Menacée » au niveau mondial et européen
- « Vulnérable » au niveau français et en Champagne-Ardenne

Sources : ONEMA, MNHN, L'Agrion de Mercure, *Coenagrion mercuriale* (Charpentier, 1840) Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées, Version Juin 2013 – 4 p, CHIFFAUT et al. 2010, Les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire en Bourgogne : comment les prendre en compte dans les aménagements. DREAL Bourgogne : 146 p +annexes

Présence sur le territoire du Contrat Sequana



Données Février 2015,
Bourgogne Base Fauna,
Base Faune Champagne
Ardenne, Inventaires
Zones Humides du Contrat
SEQUANA

PRATIQUES FAVORABLES

- 😊 Maintien de l'élevage dans les prairies en bords de cours d'eau, en gestion extensive
- 😊 Maintien des prairies humides (lieu de chasse, de repos des adultes...)
- 😊 Entretien des ripisylves : éviter un trop fort ombrage (créer des secteurs de berges ensoleillées) et limiter l'embroussaillage
- 😊 Fauscage raisonné de la végétation aquatique

À ÉVITER

- 😞 Piétinement excessif des berges par les animaux
- 😞 Pollution de l'eau, notamment organique
- 😞 Apports d'engrais et pesticides au bord de l'eau
- 😞 Végétation ligneuse trop dense sur les berges
- 😞 Curage brutal des fossés : privilégier le travail fractionné par tronçons, de préférence en automne/hiver

DU CÔTÉ DE LA BIODIVERSITÉ....

Le Narcisse des poètes

(*Narcissus poeticus*)

Egalement connue sous le nom de « Jeannette blanche », le Narcisse des poètes est une plante à fleur vivace que l'on rencontre essentiellement dans les prairies et pâturages humides de 100 à 2300 m d'altitude.

Après avoir passé l'hiver en terre sous forme de bulbe, la plante développe 3 à 5 feuilles un peu glauques de 30-60 cm, et une longue tige florifère à peu près de la même taille. Elle porte une unique fleur penchée, parfumée, de 4 à 6 cm de diamètre, présentant 6 pétales blancs et une couronne crénelée jaune soufre liserée de rouge vif. La reproduction se fait à la fois par les graines et par une forte multiplication végétative par bulbilles.



Une espèce patrimoniale à protéger

PROTECTIONS REGIONALES :

- En Bourgogne par arrêté du 27/03/92
- En Champagne Ardenne par arrêté du 8/02/1988

LISTES ROUGES DES ESPECES MENACEES:

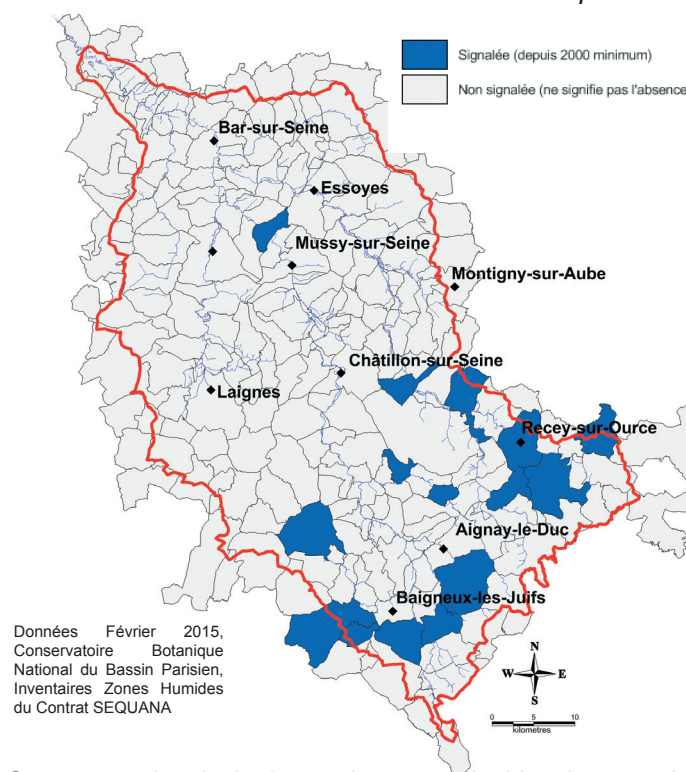
- « Très rare » en Champagne Ardenne (forte régression)
- « Rarissime » en Bourgogne

Sources : A. LOMBARD, R. BAJON, novembre 2000. *Narcissus poeticus* L., 1753. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. <http://www.mnhn.fr/cbnp>.



Floraison :
avril - mai

Présence sur le territoire du Contrat Sequana



Son nom viendrait du mythe grec de Narcisse, qui tomba amoureux de son propre reflet dans l'eau. Ne pouvant assouvir sa passion, il se suicide d'un coup de poignard. A l'endroit où coula le sang poussèrent des fleurs blanches à couronne bordée de rouge.

PRATIQUES FAVORABLES



Maintien des prairies



Fauche et pâturage tardifs, le plus tard possible après la floraison



Pâturage extensif

A ÉVITER



Arrachage et cueillette INTERDITS



Mise en culture des parcelles



Fermeture des milieux



Fertilisation des prairies, modifiant le cortège floristique

L'ACTU' DU CONTRAT SEQUANA

Le plan de gestion du SICEC

Le Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais met en place son plan de gestion 2015-2019 sur son territoire.

Il s'agit en réalité d'un recueil administratif d'actions qui seront réalisées sur ce territoire, composé d'un dossier Loi sur l'Eau (déclaration) et d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

Différents types d'actions composent ce plan d'intervention :

1. Entretien de la végétation rivulaire (ripisylve)

La végétation rivulaire d'un cours d'eau est un facteur d'équilibre de son écosystème. Pour préserver cet équilibre, un aménagement spécifique est souhaité. Il consiste en :

- L'entretien de la végétation naturelle pour rétablir et maintenir un fonctionnement normal de la rivière,
- La conservation d'un couvert végétal suffisant pour maintenir l'équilibre du milieu.

Pour ce faire, il est nécessaire :

- d'égaler les branches basses situées en dessous de la ligne d'eau et faisant obstacle au libre écoulement des eaux.
- de réaliser des coupes sélectives pour développer et pérenniser une ripisylve adaptée.
- d'abattre ou d'égaler les arbres dont la stabilité est menacée (arbres morts, menaçant de tomber ou penchant trop sur la rivière).
- de conserver les souches car elles maintiennent les berges et en limitent l'érosion.

Les secteurs à enjeux seront traités de façon prioritaire (traversée de villages, amont de ponts...) ainsi que les arbres menaçants ou vieillissants.

Une portion de cours d'eau différente sera traitée chaque année.

2. Mise en défens de berges

La reconstitution de la ripisylve a un impact positif sur la qualité des eaux, sur la diversité biologique et sur la qualité du cadre de vie.

Cette reconstitution doit la plupart du temps être précédée d'une mise en défens des berges par clôtures, et pourra avoir lieu sous forme de plantations d'essences arbustives ou ligneuses autochtones (plants racines nues, boutures, hauts jets...) conformément à la qualité des groupements végétaux patrimoniaux habituellement observés sur le bassin versant.



Pose de clôtures sur le ruisseau de la Verrerie



Travaux de retalutage sur l'Albane à Trochères

L'ACTU' DU CONTRAT SEQUANA

3. Effacement d'ouvrages hydrauliques

Le plan de gestion prévoit l'effacement de 4 anciens ouvrages hydrauliques, programmés en été 2015:

- Le seuil du moulin des Ecuyers situé sur la Seine sur la commune de Châtillon-sur-Seine,
- Le moulin de la Scierie de Cosne situé sur la Seine sur la commune de Quemigny-sur-Seine,
- Le vannage du vieux moulin de Beaunotte situé sur la Coquille à Beaunotte,
- le seuil du lavoir de Sainte-Colombe-sur-Seine.

Ces ouvrages ne présentent aujourd'hui aucun usage et, malgré la suppression des vannes mobiles, constituent un élément de blocage important de la continuité écologique sur la Seine amont. Suite à ce constat, et au classement en liste 2 de la Seine et de la Coquille, le SICEC, souhaite procéder à la suppression totale de ces obstacles.

Objectifs visés : rétablir la continuité piscicole et sédimentaire, restaurer les conditions d'écoulement en amont des ouvrages.



Effacement de l'ouvrage de la Granitière à Châtillon-sur-Seine

5. Petite continuité

Ces opérations sur les cours d'eau de tête de bassin comprennent des mises en place de dalots à la place de buses afin de rétablir la petite continuité piscicole.

4. Restauration physique de lits mineurs

Les objectifs poursuivis sont nombreux :

- réduire la largeur du lit d'étiage,
- limiter le réchauffement des eaux,
- limiter le développement algal estival,
- améliorer les habitats aquatiques,
- diversifier les écoulements,
- améliorer la qualité paysagère en secteur habité.

La réalisation des aménagements se fera en concertation avec les propriétaires, l'ONEMA et la Fédération de Pêche de Côte d'Or, afin d'améliorer au mieux la qualité de l'habitat aquatique.

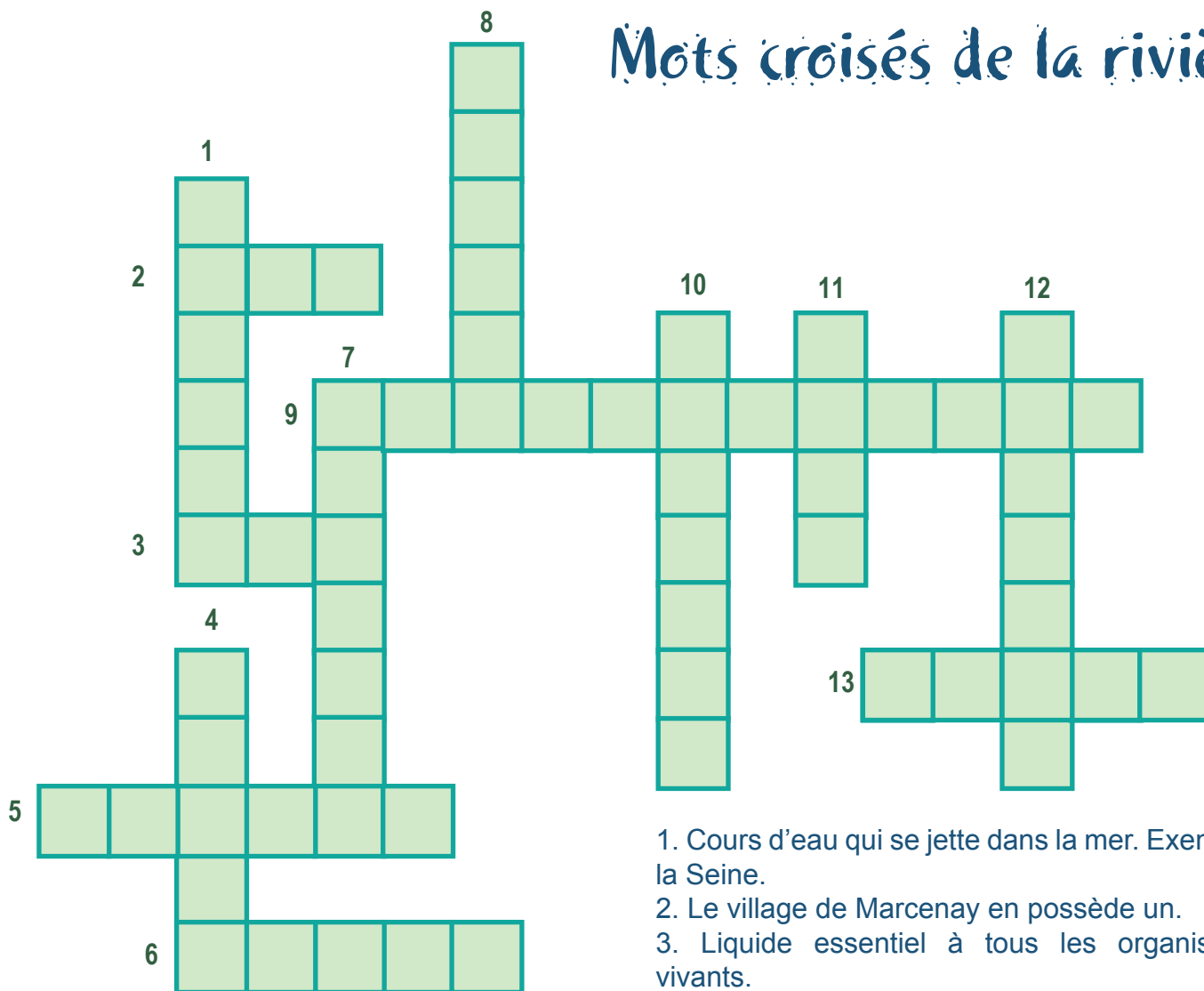
La typologie des travaux liée à la restauration physique intègre les éléments suivants :

- Remises au point bas (retour au talweg),
- Réalisation de banquettes végétalisées,
- Dépose de blocs rocheux,
- Epis/défecteurs de blocs rocheux.



Création d'epis et de blocs-abris sur la Seine

Mots croisés de la rivière



Agenda

- Comité Syndical du SICEC le 30 juin
- Journées Châtillonnaises les 27 et 28 juin
- Fête de l'Automne à la Maison de la Forêt de Leuglay le 27 septembre

1. Cours d'eau qui se jette dans la mer. Exemple: la Seine.
2. Le village de Marcenay en possède un.
3. Liquide essentiel à tous les organismes vivants.
4. Phénomène naturel par lequel des gouttes tombent du ciel.
5. Forme que prend une petite quantité de liquide.
6. Etendue d'eau stagnante, exemple: les Marots.
7. Vitesse de l'eau, il peut être plus ou moins fort selon les endroits.
8. Bâtiment utilisant l'énergie du courant de la rivière.
9. Tuyau destiné à l'acheminement de l'eau.
10. L'Ource en est une.
11. Petit trou d'eau où les grenouilles s'amuse.
12. Appareil permettant d'ouvrir ou de fermer l'eau à la maison.
13. Immense étendue d'eau salée.

Mentions légales :

URL : www.contrat-sequana.fr Organisme : **Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais (SICEC)**
 Adresse : **21 boulevard Gustave Morizot – 21400 Châtillon-sur-Seine Tél : 03 80 81 56 25 Fax : 03 80 91 18 58**
 email : contact@sicec.fr Responsable de publication : Thierry NAUDINOT - Responsable éditorial : Lauriane PITOIZET
 © crédit photos : SICEC / M.Zekhuis / A.Laforest, Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne. / F.Mercier / G.Doucet, Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne / C.Lecoq, CPIE du Cotentin / illustrations: Fabien Ansault.
 Date de parution : juin 2015 - Imprimerie Ramelet - tirage 700 exemplaires sur papier recyclé. Dépôt légal à parution.

